

Chapitre II : Les Banques

Résumé de cours – 2ème Année Économie

Introduction & Notions de Financement

Les agents économiques ont des besoins de financement lorsque leur épargne est inférieure aux investissements ou consommations qu'ils souhaitent réaliser. À l'inverse, ils ont des capacités de financement lorsqu'ils disposent d'une épargne excédentaire qu'ils peuvent placer.

- **Capacité de financement** : Situation d'un agent dont les ressources (revenus, épargne) dépassent les dépenses (investissement, consommation).
- **Besoin de financement** : Situation d'un agent dont les dépenses nécessaires dépassent les ressources disponibles, nécessitant un recours à l'emprunt.

1. Le Rôle des Banques (Intermédiaires Financiers)

La banque est un **intermédiaire financier** qui fait la liaison entre les épargnants (capacités de financement) et les emprunteurs (besoins de financement).

- **Collecte des dépôts** : La banque reçoit l'épargne des agents économiques sous forme de comptes courants ou de comptes d'épargne.
- **Octroi de crédits** : Elle distribue des prêts répartis en deux grandes catégories :
 - *Crédits à la production* : Accordés aux entreprises pour financer leurs investissements (achat de machines, matières premières, etc.).
 - *Crédits à la consommation* : Accordés aux ménages pour financer l'acquisition de biens et services (voiture, logement, travaux, etc.).

« L'activité des banques ne consiste pas seulement à recycler des sommes qui sont venues se déposer auprès d'elles, mais aussi à prêter des sommes qui viendront ensuite se déposer auprès d'elles. » — Michel Aglietta

2. Le Rôle de la Banque Centrale

La Banque Centrale (en Tunisie, la Banque Centrale de Tunisie - BCT) est l'institution suprême du système bancaire et financier qui exerce trois fonctions majeures :

Fonction de la Banque Centrale	Description & Rôle
a) Banque d'émission	Elle détient le privilège exclusif d'émettre la monnaie fiduciaire (billets de banque et pièces métalliques) ayant cours légal sur l'ensemble du territoire national.
b) Banque de l'État	Elle est l'agent financier de l'État. Elle tient le compte courant du Trésor public, exécute gratuitement ses opérations de caisse et peut lui accorder des crédits.
c) Banque des banques	Elle gère les comptes courants des banques commerciales, veille au bon fonctionnement du système financier et leur accorde des refinancements (crédits) en cas de besoin.